Le **P**rojet **E**ducatif
Le **P**rojet **P**édagogique
Le **P**rojet d'**E**cole
Le **R**èglement des **E**tudes

ECOLE
FONDAMENTALE
SAINT-PIERRE

Rue Vinâve, 11C - 4540 Ampsin
085/31.42.57

mail : direction@espampsin.be

Mise à jour
08/2023

Qu'en est-il de la protection des données personnelles ?
Le DAccE respecte le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). L'accès aux données est sécurisé et personnalisé : il est réservé aux acteurs de l'école et du centre PMS directement concernés par le suivi pédagogique de l'enfant et à ses parents. En outre, le principe du 'droit à l'oubli' est appliqué : en cas de changement d'école ou de passage à un niveau supérieur, seuls certains bilans de synthèse sont conservés. L'historique est effacé petit à petit. Les difficultés qui ont été dépassées en cours de scolarité n'apparaissent donc plus. À la fin de la scolarité obligatoire, le DAccE est définitivement archivé et plus personne n'y a accès.

Plus d'informations ?
Si vous avez des questions sur le DAccE, vous pouvez contacter, dès le début de l'année scolaire 2023-2024, le support DAccE : par téléphone au 02/690.86.00 ou par mail : dacce.support@cfwb.be
Vous pouvez aussi consulter le site internet www.enseignement.be/dacce qui contient des ressources utiles. Vous pouvez aussi toujours poser vos questions au sein de l'école, aux enseignants et enseignantes et à la direction.

Nous souhaitons à votre enfant et à vous-mêmes une belle année scolaire.

Fabrice AERTS-BANCKEN

Table des matières

Qui sommes-nous ? 4

Le Projet Educatif 5

Le Projet Pédagogique 7

Le Projet d'Ecole 11

Le Règlement des Etudes 12
1. Contact entre l'école et les parents. 12
2. Le travail de qualité. 14
3. Les travaux à domicile. 14
4. L'évaluation. 15
5. L'évaluation externe certificative CEB. 16
6. L'évaluation externe non certificative. 18
7. Comment envisageons-nous le maintien ? 18
8. Comment envisageons-nous la liaison école maternelle - école primaire? 19
9. Comment envisageons-nous la liaison école primaire - école secondaire ? 19
10. Le Tronc commun 20
11. Le DAccE 21

Annexes :
- Missions de l'école chrétienne 22
- Tronc commun en maternel 24
- Tronc commun en primaire 26
- DAccE 28

Qui sommes-nous ?

Quand et par qui le DAccE est-il complété ?
Le volet « suivi de l'élève » du DAccE est alimenté à la suite d'une réflexion collégiale menée par l'ensemble de l'équipe éducative, en collaboration éventuelle avec le CPMS. Il est complété par une personne désignée par la direction (par exemple le ou la titulaire de classe).

Dans l'enseignement ordinaire, trois périodes d'encodage sont prévues par année scolaire : en novembre, en mars et en fin d'année scolaire.
En tant que parents, vous êtes avertis lorsqu'un bilan de synthèse a été établi pour votre enfant et vous pouvez accéder au DAccE pour le consulter.

Comment puis-je avoir accès au DAccE de mon enfant ?
En tant que parent, vous pourrez consulter le DAccE de votre enfant, soit en fixant rendez-vous avec la direction de l'école ou du CPMS pour accéder au DAccE sur un de leurs ordinateurs, soit en leur demandant une copie papier. Les parents inscrits au Registre national pourront également accéder au DAccE de leur enfant en ligne, via « Mon Espace », le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Si une décision de justice devait intervenir au sujet de l'exercice de l'autorité parentale, celle-ci devra être communiquée, au plus vite, à la direction de l'école afin de limiter les accès au DAccE, conformément à cette décision.

Quelles sont les actions que je peux réaliser dans le DAccE de mon enfant ?
Vous pourrez consulter les bilans de synthèse validés de votre enfant. Bien sûr, ces informations font également l'objet de réunions avec les équipes éducatives que le DAccE n'a pas pour objet de remplacer, au contraire.
Vous pourrez aussi demander à l'école d'introduire dans un volet du DAccE des documents[1] (tel qu'un rapport de suivi logopédique ou un diagnostic de dyslexie) en lien avec les apprentissages de votre enfant et que vous souhaitez communiquer à l'équipe éducative et au CPMS. Il en va de même pour les actions destinées à soutenir les apprentissages scolaires que vous mettez en place, en dehors de l'école et sur lesquelles vous souhaitez communiquer.
Toute demande que vous souhaitez adresser à l'école au sujet du DAccE peut se faire via le formulaire des demandes DAccE, disponible sur le site www.enseignement.be/dacce.

Puis-je demander la modification des informations contenues dans le DAccE de mon enfant ?
Le DAccE contient différents types d'informations, certaines sont « chargées » par les services de l'Administration, d'autres encodées par les équipes éducatives. Les informations qui émanent de l'Administration, si elles contiennent une erreur (par ex. l'orthographe d'un prénom), seront corrigées dans le cadre d'une procédure de rectification prévue à cet effet. Par ailleurs, si certains commentaires encodés par les équipes éducatives sont susceptibles de vous porter préjudice à vous ou à votre enfant, vous pourrez enclencher une procédure spécifique. Cette procédure déclenche l'ouverture d'un dialogue avec l'école pour permettre une correction de commun accord. Si l'accord n'intervient pas rapidement, vous pourrez déposer un recours auprès de l'Administration (Direction générale de l'enseignement obligatoire - DGEO) et demander la suppression du commentaire jugé préjudiciable.

[1] En vertu de l'article 10/2 du décret du 21 mars 2022 portant création du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), la possibilité d'introduire un document sera d'application à partir de l'année scolaire 2026-2027.

Annexe 4 : le DAccE

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Pacte pour un Enseignement d'excellence
LE MONDE ÉVOLUE. L'ÉCOLE AUSSI.

LE DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE (DACCE)

DOCUMENT D'INFORMATION À L'ATTENTION DES PARENTS

Le Dossier d'Accompagnement de l'élève, ou « DAccE », est l'un des outils-clés du nouveau tronc commun mis en œuvre dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Au sein du tronc commun, chaque élève bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé en vue d'accorder une attention plus soutenue et plus adaptée à chacun·e. Si l'élève rencontre des difficultés et qu'elles persistent, le soutien est accru. La fonction du DAccE est de permettre l'identification des difficultés persistantes et de garder une trace des soutiens mis en place, de leur évaluation et des ajustements apportés. Le DAccE est donc conçu pour assurer le suivi du parcours et la continuité des apprentissages par les équipes éducatives.

En tant que parents, vous avez également accès au DAccE et les informations qu'il contient vous permettent de dialoguer avec l'équipe éducative, en suivant au plus près les besoins de votre enfant.

Quelles informations contient le DAccE ?
Le DAccE est conçu pour ne recueillir qu'une information synthétique, strictement utile au suivi des apprentissages. Certaines informations sont pré-chargées, tandis que d'autres sont encodées par les équipes éducatives, et le cas échéant les membres des équipes CPMS. Le DAccE de chaque élève contient les informations administratives qui le concernent, y compris les coordonnées de ses parents, et les informations relatives à son parcours scolaire. Ces informations seront chargées automatiquement par l'Administration, de manière à être immédiatement accessibles à l'enseignant. Par ailleurs, si un élève a connu des difficultés importantes l'année qui précède, l'enseignant en aura également connaissance, car le DAccE de l'élève comprendra la synthèse des informations encodées l'année précédente par les membres de l'équipe éducative. De la sorte, dès le début de l'année, l'enseignant aura à sa disposition toutes les informations utiles au suivi pédagogique de tous ses élèves, qu'ils aient été scolarisés dans son école ou pas.

L'emploi du DAccE par les équipes éducatives se concentre sur le strict minimum. D'une part, l'encodage des dossiers ne concerne que certains élèves dont les difficultés sont « persistantes », à savoir ceux pour lesquels l'équipe éducative aura jugé nécessaire de mettre en place des actions spécifiques de différenciation et d'accompagnement personnalisé, telles que, par exemple, des séances hebdomadaires de remédiation. D'autre part, l'information reprise dans chaque DAccE est synthétique et se présente sous la forme de choix de listes déroulantes - qui permettent de sélectionner des difficultés et des actions-types. Enfin, l'information est conçue sous la forme d'un « bilan de synthèse» qui ne doit être réalisé qu'à maximum trois moments de l'année, si la situation de l'élève le justifie. L'information intégrée au DAccE par l'équipe éducative se résume donc à un bilan d'accompagnement de l'élève réalisé collégialement, et partagé avec les parents de l'élève. Contrairement aux dossiers scolaires existants dans d'autres systèmes éducatifs, le DAccE ne reprend ni les points de l'élève ni les sanctions disciplinaires.

Le Projet Educatif

Le Projet Educatif de notre école s'inscrit dans les missions l'école chrétienne (annexe 1) .

Voici ***les valeurs essentielles*** qu'il souhaite mettre en œuvre pour permettre l'accès au monde d'aujourd'hui et de demain :

- bonheur, épanouissement, respect des autres ;
- responsabilité, autonomie, esprit critique ;
- solidarité, justice ;
- connaissances, savoir-faire ;
- ouverture à l'intériorité.

Voici ***ses objectifs*** :

- Former une communauté où il fait bon vivre, où on s'écoute, on s'aime, on s'encourage, on respecte les rythmes et les différences de chacun, conditions indispensables pour réussir.
- Rendre l'élève constructeur de son apprentissage en favorisant l'initiative personnelle, en l'habituant à s'exprimer, à réfléchir, à comprendre, à vérifier et à créer.
- Apprendre à l'élève à devenir responsable et autonome en encourageant la participation de tous les élèves à la vie de la classe et de l'école.

En un mot, nous voulons donner à votre enfant la formation et l'éducation qui l'amèneront au plaisir de se connaître lui-même, de comprendre les autres et de découvrir le monde d'aujourd'hui.

Ce tout au travers d'une éducation pour la personne, une éducation par la culture et une éducation dans la société démocratique.

Pour vivre ce projet, l'équipe éducative a besoin de la participation et de la collaboration des parents.

C'est ensemble que nous pourrons au mieux réaliser ces objectifs.

Le **tronc commun**, c'est un parcours d'apprentissage commun à tous les élèves, de la 1re maternelle à la 3e secondaire qui vise à :

- Offrir les mêmes chances de réussite à tous en proposant de nouveaux outils pour permettre aux équipes éducatives de mieux suivre le rythme de progression de chaque élève.
- Moderniser les contenus d'apprentissage en connectant les référentiels de compétences aux enjeux contemporains et en renforçant les exigences.
- Diversifier les expériences et découvertes des élèves dans l'optique d'en faire des citoyens émancipés et de faciliter leurs futurs choix d'orientation.

3 LEVIERS POUR SOUTENIR LA RÉUSSITE

1. Différenciation et accompagnement personnalisé pour tous les élèves

La présence d'un deuxième enseignant en classe pendant 2 à 4 périodes par semaine permet de mieux répondre aux besoins et aux difficultés des élèves en offrant un accompagnement personnalisé à chacune et chacun d'entre eux – soutien, consolidation ou dépassement des apprentissages.

2. Processus de suivi et accompagnement spécifique pour les élèves en difficulté

Un suivi immédiat est prévu pour les élèves dont les difficultés persistent, à travers un soutien personnalisé et ajusté régulièrement à partir d'évaluations formatives.

3. Dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)

Cet outil accompagne votre enfant tout au long de son parcours scolaire, même en cas de changement d'école. En cas de difficultés d'apprentissage persistantes, le DAccE favorise le dialogue entre les parents et les équipes éducatives.
Il sera accessible en ligne sur monespace.fw-b.be : une copie papier peut également être obtenue auprès de la direction de l'école ou du centre PMS.

Le DAccE sera également l'outil de la nouvelle procédure de maintien des élèves, à propos de laquelle des informations détaillées sont disponibles via le lien suivant :

www.enseignement.be/maintien

FWB_001_TOUT CARTABLE_STYLECHARTE_P1-P4_FR_DSC_BL.indd 3-4 04/09/2023 09:59

Annexe 3 : Tronc commun en primaire

Le Projet Pédagogique

L'école est un lieu de vie pour l'élève qui poursuit diverses orientations pédagogiques.

1.Relier l'élève à la société.

La société évolue sans cesse. L'école est un maillon d'une chaine dynamique d'apprentissages qui se construisent tout au long de la vie. Néanmoins, à l'école, l'élève est mis en contact avec des savoirs et des savoir-faire, des savoir-être.
Dans son parcours scolaire, l'école a pour but de faire acquérir des connaissances, d'aider l'élève à maîtriser des compétences tant intellectuelles que manuelles, mais aussi relationnelles.
L'école contribue ainsi à relier l'élève à la société.

2. Concilier exigence et bienveillance.

Tout les enfants peuvent apprendre (principe d'éducabilité) ! Néanmoins, cela n'est possible que dans un climat de respect, de bienveillance, de coopération et d'exigence. En effet, rien ne s'obtient sans effort !
L'enseignant sera là pour encourager l'élève dans ses progrès l'encourager dans ses frustrations, l'encourage a se dépasser et a des ambitions pour chacun de ses élèves.
Nous promouvons le respect de chacun, l'entraide, l'écoute et l'échec comme tremplin d'apprentissage.
D'ailleurs une citation célèbre de Nelson Mandela résume bien notre philosophie d'école : « Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends ».

3. Considérer le simple et le complexe.

Les élèves doivent acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être mais doivent aussi apprendre à les mobiliser dans des situations variées et pour résoudre des problèmes.

4. Développer des pratiques enseignantes et variées.

Les enseignants utiliseront des pratiques, des stratégies différentes en fonction des apprentissages ainsi que du numérique en cas de besoin.

5. Pratiquer la différenciation.

Les classes sont hétérogènes (composées d'enfants différents) . L'enseignant doit tenir compte au mieux de cette caractéristique. C'est pourquoi, dans sa pratique, dans l'organisation de sa classe, il mettra en place différentes pratiques, moyens, outils pédagogiques afin de permettre à l'élève d'atteindre les objectifs minimums déterminés par les nouveaux référentiels en lien avec le Tronc commun. C'est aussi dans ce cadre que les aménagements raisonnables trouvent leur place.

6. Assurer la continuité et la cohérence des apprentissages.

Les enseignants collaborent entre eux, se réunissent afin de communiquer, de déterminer, de partager leurs pratiques et de les harmoniser.
Le dossier individuel de l'élève a sa place dans cette continuité.

Ce parcours commence à l'école maternelle, la première étape de la scolarité, le lieu où l'enfant devient un élève et où il construit durablement sa relation à l'école

L'école maternelle est donc un maillon essentiel dans la construction d'une scolarité réussie. Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a fait du renforcement de la qualité de l'enseignement maternel une priorité :

- De 2017 à 2019, c'est d'abord l'encadrement qui a été renforcé : plus de professeurs, de puériculteurs, de psychomotriciens permettent de mieux soutenir les enfants.
- À partir de 2019, l'accès à l'enseignement maternel a été favorisé par les mesures relatives à la gratuité scolaire.
- L'apprentissage de la langue d'enseignement a été renforcé pour les élèves qui en avaient besoin.
- Depuis 2020, l'âge de l'obligation scolaire a été avancé à 5 ans.
- Le cadre des apprentissages a été profondément transformé : un référentiel commun balise les contenus enseignés à tous.

Le tronc commun, c'est un parcours d'apprentissage commun à tous les élèves, de la 1re maternelle à la 3e secondaire

Au sein du tronc commun, le rythme de progression de chaque élève est respecté grâce à des évaluations formatives plus régulières permettant aux équipes éducatives, renforcées, de mieux identifier les besoins des élèves : besoins de consolidation ou de dépassement de la matière pour les uns, besoins de remédiation pour d'autres. Identifier ces besoins permet une prise en charge adaptée de chaque élève. Les élèves en difficulté font l'objet d'un suivi immédiat ; tout est mis en œuvre pour soutenir la réussite et réduire le redoublement.

Le tronc commun propose les mêmes outils à tous les élèves. Il leur offre les mêmes chances et opportunités de devenir des citoyens actifs et épanouis à travers un enseignement émancipateur, connecté aux enjeux contemporains. L'école du tronc commun ne laisse personne au bord du chemin et favorise une orientation positive tout au long de la scolarité.

Annexe 2 : Tronc commun en maternelle

7. Développer des savoir-être.

Le savoir-être est transversal et guide la vie des tous dans le quotidien.
Il s'agit donc de faire acquérir aux élèves le sens des responsabilités, le sens de l'effort, la frustration, l'empathie, le respect des différences, la coopération, l'esprit d'équipe, la confiance en soi, la gestion de ses émotions, la gestion des conflits, la justice,… toutes des valeurs qui régissent notre monde d'adulte.
Une autre de nos priorités est de permettre à l'élève d'identifier ses émotions et d'apprendre à les gérer. C'est dans cette lignée que le travail d'accompagnement de l'éducatrice trouve sa place par des animations en classe, le yoga, la marelle des conflits….

8.Pratiquer l'évaluation au service de l'apprentissage.

L'évaluation est un élément principal de l'apprentissage. On n'apprend pas pour être évalué.
Mais, nous utilisons l'évaluation pour permettre de faire grandir l'élève.
En effet, l'évaluation est un outil au service de l'apprentissage car elle permet à l'élève de faire le point sur ses progrès, ses acquis mais aussi à comprendre ses difficultés en vue de s'améliorer.
L'observation de l'élève et l'évaluation formative trouvent tout leur sens dans le travail de l'enseignant.
L'élève est, lors des évaluations, au courant de ce qui est attendu de lui.
Il faut également lui permettre d'essayer de comprendre comment il agit, il apprend, il mémorise. En d'autres termes, il faut conduire l'élève à se rendre compte de comment il fonctionne, quelles sont ses stratégies et quelles sont ses ressources.
La gestion mentale et les cartes mentales sont entre autres des stratégies que nous mettons en place.

9. Un métier collectif.

Le métier d'enseignant change et évolue avec la société.
L'enseignant a un métier à la fois collectif et individuel (être reconnu dans ses valeurs et sa personne), le tout est repris dans sa mission d'aider l'élève à grandir et à assurer le développement global de celui-ci.
Ce développement global de l'élève, et son impact sur la collectivité dans lequel il évolue, fait partie de nos priorités.
Les échanges, les partages, la continuité entre les enseignants de notre école et la direction font partie de notre quotidien.
Nous accordons également une place importante à la collaboration, la transparence avec les partenaires extérieurs de l'école afin de tendre, de répondre au mieux à ce développement global de l'élève.

C'est au travers des ces diverses orientations pédagogiques que nous espérons armer au mieux les élèves qui nous sont confiés et les faire devenir des citoyens responsables de leur avenir; les faire devenir les futurs adultes de demain!

Nous semons des graines et souhaitons qu'elles germent.

Citation auteur inconnu : **« Les enfants ont des ailes et nous leur apprenons à voler. »**

L'enseignement catholique place l'élève au coeur de son projet éducatif et l'ouvre sans réserve sur la totalité de l'expérience humaine.

Une éducation pour la personne

Dans la tradition chrétienne, la personne est d'abord considérée comme un **être en relation**. Chacune et chacun se construit dans le rapport avec les personnes qui l'entourent.

En partenariat avec les familles, l'école cherche à offrir le milieu relationnel le plus favorable à chaque élève. L'école accorde aussi une attention particulière aux **besoins spécifiques** et aux **handicaps** temporaires ou permanents.

L'école a pour but de favoriser d'une part la liberté des élèves et d'autre part leur capacité à mener une **vie épanouie. Son action s'oriente dans 5 directions :**

- Les savoirs et savoir-faire;
- Le rapport aux autres;
- La sensibilité et la créativité;
- La santé, le bien-être et l'accomplissement corporel;
- La spiritualité et le dialogue.

Une éducation par la culture

La culture donne à chaque personne des ressources pour **construire** son **identité** et **agir avec les autres**.

Partager des repères communs permet la **coopération** et la construction du **bien commun** avec une attention particulière au **dialogue** et à la **compréhension mutuelle**.

L'ambition culturelle de l'enseignement catholique est ainsi de contribuer à la **formation de l'identité** des élèves. **Elle agit sur plusieurs axes :**

- L'accès à la culture;
- Les découvertes artistiques;
- La motricité et les potentialités physiques;
- Le patrimoine culturel des traditions religieuses et courants de pensées.

Sans se substituer au rôle premier des familles, notre projet prend en compte la dimension religieuse de l'éducation à partir de la forme qu'elle a prise dans la **tradition chrétienne**.

Les écoles de l'enseignement catholique sont aujourd'hui traversées par des religions et philosophies diverses. Elles sont fréquentées par des personnes en quête de sens, des croyants et des non-croyants.

Par la **diversité** qui la compose, l'école catholique constitue un laboratoire du dialogue !

Chaque génération est invitée à se réapproprier les intuitions fondatrices du projet éducatif, à les confronter aux défis de son époque, à les réinterpréter dans un contexte de mutations culturelles, écologiques, politiques et sociales.

Une éducation dans la société démocratique

Notre société s'est donné un projet démocratique, auquel nos écoles entendent participer sans réserve.

Les écoles de l'enseignement catholique sont accessibles **sans discrimination**.

Il s'agit pour elles d'éduquer de manière à former des personnes responsables et actives au sein de sociétés ouvertes.

Elles articulent donc leur finalité première (à savoir l'éducation de la personne) avec les **finalités des sociétés démocratiques :**

- L'égalité de tous et le respect de chaque élève ;
- La citoyenneté politique ;
- La participation économique et sociale ;
- Le respect de la nature.

Annexe 1 : Missions de l'école chrétienne

Mission
de l'école chrétienne

Projet éducatif
de l'enseignement catholique

Des racines pour l'avenir

Le réseau des écoles catholiques accueille aujourd'hui des élèves, des parents et des équipes éducatives pluriels sur le plan social, culturel et convictionnel.

Héritières de la tradition chrétienne de l'éducation, les écoles de l'enseignement catholique proposent, à chacune et chacun, un projet éducatif s'inspirant du passé tout en affrontant les défis de l'avenir.

En bref

- Transmettre les savoirs fondamentaux
- Développer des compétences multiples
- Prendre le temps nécessaire aux apprentissages et à la concentration
- Former des personnalités capables de ressentir, de juger, d'agir avec les autres
- Devenir un homme ou une femme autonome, capable de vivre avec autrui
- Apprendre à se décentrer de soi-même et à s'ouvrir à plus grand que soi
- Prendre soin ensemble de la maison commune...

Voilà l'essentiel !

Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous sur le site du Secrétariat général de l'Enseignement catholique :

https://enseignement.catholique.be/

Avenue Mounier 100 - 1200 Bruxelles

segec@segec.be

SCAN ME

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Éditeur responsable
Étienne Descamps - avenue E. Mounier 100 - 1200 Bruxelles

Le Projet d'Ecole

Dans notre école, nous nous sommes fixé comme priorités de travail pour l'ensemble de l'équipe éducative les objectifs suivants :

Améliorer les compétences des élèves au terme des 6 années primaires, avec une attention

Améliorer la réussite des élèves et en particulier des élèves de l'année complémentaire

Améliorer l'assiduité scolaire des élèves.

Ces objectifs seront le guide de nos pratiques pédagogiques et éducatives. Ils constitueront un ensemble d'actions concrètes que nous mènerons ensemble pour faire grandir les enfants qui nous sont confiés, dans leur globalité.

C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit la participation des enfants aux sorties scolaires mais aussi aux classes de dépaysement qui s'organisent de la classe de 3ème maternelle à la classe de 6ème primaire (voir point du ROI 7.4).

Le **R**èglement des **E**tudes

Conformément au « Code de l'enseignement », le règlement des études fixe en fonction des Projets Educatif et Pédagogique du Pouvoir Organisateur :

- les critères d'un travail scolaire de qualité,
- les procédures d'évaluation et la communication de leurs résultats,
- les contacts « parents-école ».

1. Contact entre l'école et les parents.

En début d'année scolaire, une réunion est organisée afin d'informer les parents, entre autres, sur :

- les compétences et les savoirs à développer à l'école fondamentale;
- l'existence des référentiels et du Tronc Commun;
- la pédagogie et la méthodologie de la classe;
- les moyens d'évaluation;
- la gratuité;
- le matériel que l'élève doit avoir en sa possession.

Un document reprenant les points importants est également transmis aux parents.

Afin de bien commencer l'année et en vue d'une bonne collaboration, la participation à cette réunion est importante. Elle est un premier contact avec l'enseignant et permet que vous posiez vos questions, compreniez le fonctionnement, ….

Tant à l'école maternelle qu'à l'école primaire, des réunions individuelles sont mises en place durant l'année afin de faire le point sur l'évolution de votre enfant ainsi que les possibilités de régulation. Les dates vous sont communiquées via le document « Dates à retenir ».

11. Le DAccE (annexe 4)

Dans le cadre du Tronc commun, un Dossier d'Accompagnement de l'Elève est mis en place. Il s'agit d'un outil informatisé, individuel permettant à chacun un suivi personnalisé et adapté. Le DAccE permet d'assurer le suivi du parcours scolaire et la continuité entre les équipes pédagogiques.
En tant que parent, vous aurez également accès à ce document afin de pouvoir prendre connaissance des informations qu'il contient et d'établir le dialogue avec les équipes pédagogiques.

Au sein de notre école, un document appelé « Dossier de l'enfant » est déjà d'application depuis plusieurs années. Il comprend :

- le parcours de l'enfant
- les traces des réunions
- les bilans des spécialistes si nécessaire
- les aménagements raisonnables
- l'année complémentaire si nécessaire.

10. Le Tronc commun (annexes 2 et 3)

Le Tronc commun est un nouveau parcours d'apprentissage, basé sur de nouveaux référentiels, commun à tous les élèves, tout réseau confondu, de l'entrée à l'école maternelle jusqu'en 3ème secondaire.

Par le Pacte pour un Enseignement , 8 domaines d'apprentissage sont redéfinis :

✐ **5 domaines spécifiques :**

- Français, Arts et Culture
- Langues modernes

(éveil aux langues de la maternelle en P2 et apprentissage d'une deuxième langue dès la P3)

- Mathématiques, Sciences et Techniques
- Sciences humaines, Éducation à la philosophie et à la citoyenneté, Religion ou morale
- Éducation physique et à la santé

✐ **... ainsi que 3 domaines transversaux :**

- Créativité, engagement et esprit d'entreprendre
- Apprendre à apprendre et poser des choix
- Apprendre à s'orienter

Au besoin, l'enseignant ou la direction peut aussi vous convier à une entrevue dès que nécessaire.

♦ ***Comment communiquer avec l'école?***

La communication est l'élément essentiel pour établir une relation de confiance ainsi qu'une collaboration favorable au développement global de votre enfant.

Dès lors, vous pouvez prendre contact:

✐ via la farde communications à l'école maternelle;

✐ via le journal de classe à l'école primaire;

✐ en demandant un rendez-vous afin d'obtenir une entrevue avec la direction et/ou un enseignant;

✐ en envoyant un mail :
direction@espampsin.be
secretariat@espampsin.be

✐ nous avons également un site internet d'école sur lequel vous retrouverez les communications, les photos, …

Site : https://ecolesaintpierreampsin.be
Les codes d'accès vous sont transmis après l'inscription.

Nous travaillons aussi en collaboration avec le centre PMS qui a pour but « d'aider au développement optimal des enfants »:

Centre Psycho Medico Social
Rue des Augustins, 44
4500 Huy
085/23.11.39
085/21.29.14
Mme Fanny Talbot
Mme Dupas Vinciane

2. Le travail de qualité.

Pour un travail scolaire de qualité, les comportements attendus, à solliciter et à développer sont notamment la prise de responsabilité, l'expression orale et écrite, la prise d'initiatives, le souci du travail bien fait, l'écoute, l'acquisition progressive d'une méthode de travail, la capacité à s'intégrer dans une équipe et à oeuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche, le respect des consignes, l'éveil du sens critique, la présentation des travaux, le respect des délais.
Le travail demandé sera clairement défini (forme et contenu) et adapté au niveau d'enseignement et tenant compte de la réglementation.

3. Les travaux à domicile.

Les travaux à domicile sont donnés en adéquation avec les directives de la FWB. Les travaux à domicile seront essentiellement le prolongement des activités scolaires abordées en classe et devront pouvoir être effectués *a priori* sans aide extérieure.

Le travail à domicile est un lien entre l'école, l'enfant et les parents. Il permet aux parents d'accompagner leur enfant dans l'apprentissage et de consolider les acquis de la journée.
Si l'enfant éprouve des difficultés, il est important de communiquer avec l'enseignant.
Vu ainsi, ces travaux à domicile permettent une évaluation formative qui éclairera l'enseignant sur les activités futures à envisager.

8. Comment envisageons-nous la liaison école maternelle - école primaire ?

Le caractère même de l'école ainsi que sa configuration permettent aux enfants, parents et enseignants de se connaître mutuellement.
De plus, nous organisons des activités en cycle 5/8, des concertations entre les enseignants de l'école maternelle et de l'école primaire : collaboration autour de l'apprentissage de la lecture et le passage de référents qui deviendront la base des apprentissages en première primaire.
Les référents construits suivent l'enfant durant sa scolarité.
Les enseignants du cycle 2,5/8 ans sont engagés dans un projet autour du thème : « Les rituels ».

9. Comment envisageons-nous la liaison école primaire-école secondaire ?

Dans le vécu quotidien, nous insistons sur une prise d'autonomie, de responsabilités de la part des enfants face à leur rôle d'élève.
D'ailleurs, dès l'entrée à l'école primaire, nous utilisons le journal de classe comme un outil de planification.
De plus, une animation PMS est organisée pour les élèves de 6ème primaire avec pour thème l'entrée dans l'adolescence, les enjeux du secondaire, les réseaux sociaux…
Enfin, des échanges avec l'enseignant tout au cours de l'année et qui abordent la poursuite des études dans un contexte différent.

6. L'évaluation externe non certificative.

Au cours de sa scolarité, l'enfant aura l'occasion de passer des évaluations externes non certificatives.
L'objectif de ces évaluations est d'avoir une information sur les acquis de l'enseignement des élèves à divers moments-clefs de la scolarité à propos de compétences et de savoirs essentiels et d'autre part, de permettre à chaque équipe pédagogique d'apprécier l'efficacité de son action en établissant l'état des acquis des élèves par rapport aux compétences attendues.

7. Comment envisageons-nous le maintien ?

Dans le cadre de la mise en place du Tronc commun, l'enfant peut bénéficier d'un maintien à titre exceptionnel.

Chaque enfant est différent et évolue à son rythme.
Au quotidien, dans le souci d'apporter l'aide nécessaire à l'enfant, nous analysons situation par situation et essayons d'apporter, avec la collaboration des parents, de spécialistes…, des pistes adéquates, des aménagements qui permettront à chaque enfant de continuer à grandir au mieux, le tout au travers de la différenciation et de l'accompagnement personnalisé.

Néanmoins, si malgré la mise en place de dispositifs spécifiques, les difficultés d'apprentissage persistent, alors il sera peut-être envisagé par l'équipe pédagogique un maintien dans l'année concernée. Un accompagnement personnalisé, repris dans le DAccE (voir point 10), sera mis en place pour l'année en question.

Le journal de classe est utilisé comme un agenda. Il sera daté par l'enfant. Il permet de noter les travaux à réaliser pour le jour indiqué. Dès la 3ème primaire, afin de permettre à l'enfant d'apprendre à s'organiser et à devenir autonome petit à petit, le travail à domicile sera planifié habituellement une semaine à l'avance.
Il est important que le journal de classe soit signé par les parents quotidiennement.

4. L'évaluation.

Les évaluations proposées permettront de pointer le degré d'acquisition des connaissances.

Des évaluations formatives réguleront l'apprentissage ce qui permettra à l'enfant de prendre conscience de ses progrès, de ses éventuelles difficultés et éclairera l'enseignant sur les stratégies à mettre en place pour la suite de l'apprentissage afin d'envisager des pistes d'amélioration, de remédiations, de différenciation.

Une farde de contrôle accompagnera l'enfant durant toute l'année scolaire.
Lors des examens, un horaire sera remis en temps utile ainsi que le contenu des savoirs qui sera clairement identifié.

- ***Absence d'un élève à l'évaluation.***

En cas d'absence légitime à un examen, un terrain d'entente sera trouvé avec le titulaire à l'exception de l'évaluation externe en vue de l'obtention du CEB.

5. L'évaluation externe certificative CEB.

Il est constitué, au sein de chaque établissement d'enseignement primaire ordinaire, un Jury en vue de la délivrance du Certificat d'études de base.

Le Jury est présidé par le chef d'établissement et composé des instituteurs exerçant tout ou partie de leur charge en 5e et 6e primaire. Le Jury comprend au moins trois personnes, le président compris.

Le Jury délivre obligatoirement le certificat d'études de base à tout élève inscrit en 6ème primaire qui a réussi l'épreuve commune.

Le Jury peut accorder le Certificat d'études de base à l'élève inscrit en 6ème année primaire qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie à l'épreuve externe commune.

Le Jury fonde alors sa décision sur un dossier comportant :

*la copie des bulletins des deux dernières années de la scolarité primaire de l'élève, tels qu'ils ont été communiqués aux parents. Toutefois, lorsqu'un élève fréquente l'enseignement primaire organisé ou subventionné par la Communauté française depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire ;

*un rapport circonstancié de l'instituteur avec son avis favorable ou défavorable quant à l'attribution du Certificat d'études de base à l'élève concerné ;

*tout autre élément que le jury estime utile.

Le Jury doit motiver ses décisions.
En l'occurrence, en cas de refus d'octroi du CEB, la motivation doit :

-faire apparaitre que l'élève n'a pas satisfait à l'épreuve externe commune et indiquer ses résultats dans chacun des quatre domaines sur lesquels a porté l'épreuve ;

-mentionner les éléments du dossier de l'élève qui justifient que le Jury n'attribue pas le certificat (résultats aux bulletins, éléments du rapport de l'instituteur, autres éléments probants).

Les motivations doivent être consignées dans le procès-verbal des décisions.

La direction de l'école tient à la disposition de l'Inspecteur de l'enseignement primaire tous les documents relatifs aux décisions d'octroi ou de refus du Certificat d'études de base. L'Inspecteur peut consulter lesdits documents au sein de l'école.

Les parents peuvent consulter autant que faire se peut en présence du professeur responsable de l'évaluation, toute épreuve constituant le fondement ou une partie du fondement de la décision du Conseil de cycle. Les parents peuvent se faire accompagner d'un membre de la famille.